

October 15, 1980, provided that at any time prior to that date, if it appears to the satisfaction of Madam Speaker after consultation with the Government, that the public interest requires that the House should meet at an earlier time, Madam Speaker may give notice that she is so satisfied, and thereupon the House shall meet at the time stated in such notice, and shall transact its business as if it had been duly adjourned to that time; and

That, in the event of Madam Speaker's being unable to act owing to illness or other cause, the Deputy Speaker, the Deputy Chairman of Committees or the Assistant Deputy Chairman of Committees shall act in her stead for all the purposes of this order.

And debate continuing;

(Proceedings on Adjournment Motion)

At 10.03 o'clock p.m., the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed pursuant to Standing Order 40(1);

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Changes in Committee Membership

Notice having been filed with the Clerk of the House pursuant to Standing Order 65(4) (b), membership of Committees was amended as follows:

Miss Nicholson and Messrs. Peterson, Herbert and Duquet for Messrs. Corbin, Prud'homme, Ostiguy and Lajoie on the Standing Committee on Miscellaneous Estimates.

Messrs. Dupont, Lambert, Gamble, Domm and Siddon for Miss Nicholson and Messrs. Greenaway, Gass, Gurbini and Halliday on the Standing Committee on Miscellaneous Estimates.

Mr. Fulton for Mrs. Mitchell on the Standing Committee on Fisheries and Forestry.

Mr. Althouse for Mr. Blackburn on the Standing Committee on Agriculture.

Mrs. Mitchell and Mr. Blackburn for Messrs. Keeper and de Jong on the Standing Committee on Miscellaneous Estimates.

Mr. Orlikow for Mrs. Mitchell on the Standing Committee on Miscellaneous Estimates.

credi 15 octobre 1980. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, Madame le Président, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincue que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, elle peut faire connaître, par avis, qu'elle a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si Madame le Président n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint, le vice-président des Comités ou le vice-président adjoint des Comités agisse en son nom aux fins de cet ordre.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A 10 h. 03 du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^{lle} Nicholson, MM. Peterson, Herbert et Duquet en remplacement de MM. Corbin, Prud'homme, Ostiguy et Lajoie sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

MM. Dupont, Lambert, Gamble, Domm et Siddon en remplacement de M^{lle} Nicholson, MM. Greenaway, Gass, Gurbini et Halliday sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Fulton en remplacement de M^{me} Mitchell sur la liste des membres du Comité permanent des pêches et des forêts.

M. Althouse en remplacement de M. Blackburn sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

M^{me} Mitchell et M. Blackburn en remplacement de MM. Keeper et de Jong sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Orlikow en remplacement de M^{me} Mitchell sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.